Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260702-20260778-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 26/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

N° d'ordre :
20260778

Objet :
Nom des rues

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 2 Juillet 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Ferrière en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
M. Ronan FERNANDEZ pouvoir à M. Philippe JOSSÉ
Mme Pascale THEBAULT pouvoir à Mme Amandine DUBOIS
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL
Mme Monique URIEN pouvoir à Mme Nolwenn LE MÉE

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
M. Rémi LE VAILLANT

M. le Maire présente la demande de M. Michel BLANCHARD et Mme Stéphanie TROUCHARD propriétaires de la parcelle cadastrée 183 YE 208 – « 86 rue de la Liberté ». A la suite des travaux sur la RN 164, la maison de M. BLANCHARD et de Mme TROUCHARD se trouve après le rond-point sans indication pour la situer correctement.

Considérant que la dénomination relève de la compétence du Conseil Municipal et que la numérotation ressort de la compétence du Maire en sa qualité d'autorité de police.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer une nouvelle voie dénommée « Impasse de la Liberté » qui dessert la parcelle numérotée 183 YE 208

- D'attribuer le numéro 1 à la parcelle numérotée 183 YE 208 de la nouvelle « Impasse de la Liberté »

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 25	Pouvoir : 4	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260702-20260778-DE

Article 1 : De créer une nouvelle voie dénommée « Impasse de la Liberté » desservant la parcelle numérotée 183 YE 208.

Article 2 : D'attribuer le numéro 1 à la parcelle numérotée 183 YE 208 de la nouvelle « Impasse de la Liberté »

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Rémi LE VAILLANT**